

Séance du mardi 09 avril 2024
Délibération n°2024-36-VM

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 09 avril à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1^{ère} convocation du conseil : 27 mars 2024

Objet : Attribution de subventions au titre de la politique sportive de l'année 2024

Étaient présents (22) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Katia BOSSOU, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, M. Thierry LOUIS, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (03) :

Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, à Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire
Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire, à Mme Madly MARIGNAN, Conseillère municipale
M. Emmanuel PRINCE, Conseiller municipal à M. Thierry LOUIS, Conseiller municipal

Étaient absents (08) :

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire.
M. Marijono SANIP, M. Roméo JEWANI, Mme Suzanne MAZOE, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Pascal NACIS, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Claude LEMKI** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

VU le code général des collectivités territoriales
VU le rapport n°34/2024/VM de Monsieur le Maire,
APRÈS avis de la commission « Sports » du 28 mars 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE

02 abstentions dont 1 avec procuration

ARTICLE 1 :

D'approuver, au titre de la politique sportive, pour l'exercice 2024, l'attribution des subventions aux associations tel que défini dans l'annexe.

ARTICLE 2 :

De passer une convention d'objectifs avec chacune des associations déterminant les actions financées par la collectivité et les aides directes ou indirectes dont bénéficient lesdites associations.

ARTICLE 3 :

Le Maire et son adjoint(e) délégué(e) sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 11 avril 2024

ANNEXE

SUBVENTIONS 2024 AU TITRE DE LA POLITIQUE SPORTIVE

ASSOCIATION	PROJET	MONTANT ALLOUE
ARA DE MACOURIA	Renouvellement du matériel Participation au Paris World Game	7 500 €
SPRINT CLUB DE MACOURIA	Patri-rando / Baby vélo Participation aux courses cyclistes	8 700 €
US MACOURIA	Arbre de Noel et activités de cohésion	8 000 €
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE GUYANE	Sensibilisation au métier de sapeur- pompier	1 000 €
SHINTO RYU AIKIDO DE MACOURIA	Achat de matériel	2 000 €
JUDO CLUB DE TONATE	Développement du judo, participation aux tournois	7 000 €
DYNAMO DE SOULA	Activités des plateaux U15 – U17 et activités de cohésion	7 500 €
ASSOCIATION SPORTIVE AZUR DE MACOURIA	Acquisition d'équipements basket tennis de table / Ladies Game	6 000 €
ASSOCIATION DE NATATION DE MACOURIA	Pratique de la natation	3 000 €
LES FLAMBOYANTS DE SOULA	Sport et santé en famille	1 500 €
AMICALE BOULISTES DE TONATE MACOURIA	Ronde de Macouria	3 300 €
LIGUE ATHLETISME DE GUYANE	Jeux de Guyane	1 000 €